

GREFFE  
du Tribunal de Commerce de  
EVREUX  
PALAIS DE JUSTICE  
4bis RUE DE VERDUN BP 382  
27003 EVREUX CEDEX  
MINITEL : 08.36.29.11.11.

**CERTIFICAT**  
**DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

SA Conseil d'Administration  
SOCIETE MAGASINAGE ET DE GESTION DE  
Route de Coudres

27220 SAINT ANDRE DE L'EURE

Dépôt effectué par :

Cabinet  
SOS FORMALITES  
20 Rue Jean-Jacques Rousseau

94200 IVRY SUR SEINE

Numéro RCS : EVREUX B 712 038 009

&lt;7150/1974B00133&gt;

Dénomination sociale :

SOCIETE MAGASINAGE ET DE GESTION DE STOCKS

Pièces déposées le 06/02/2002

Numéro : 2200558

PV CONSEIL ADMINISTRATION du 21/12/2001  
- DEMISSION ADMINISTRATEUR  
- NOMIN. ADMINISTRATEUR

## BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,80 EUR	38,05 FRF
Soumis à Tva	5,97 EUR	39,16 FRF
Montant Tva	1,17 EUR	7,67 FRF
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>12,94 EUR</b>	<b>84,88 FRF</b>

L'un des Greffiers associés



**SOFRASTOCK**  
**Société Anonyme au capital de 1 479 250 euros**  
**Siège social : Route de Coudre**  
**27220 SAINT ANDRE DE L'EURE**

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du 21 décembre 2001**

L'an deux mille un, le 21 décembre à 10 h 30, les administrateurs de la Société SOFRASTOCK se sont réunis en Conseil à BOULOGNE 92100, 27 rue des Abondances, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Etaient présents :

MM. DUROZOI Luc	- Président Directeur Général
ARBEILLE Yves	- Administrateur
ALONSO CALVO Julio	- Administrateur
DEVERNAY Pascal	- Administrateur
GARCIA François	- Administrateur
LEBORNE Philippe	- Administrateur

Assistait également à la séance :

M. AULAGNON Olivier	- Directeur Financier
---------------------	-----------------------

Etaient absents :

MM CHARLES Frédéric	- Administrateur
OLLIVIER Bernard	- Administrateur

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

M. DUROZOI préside la séance.

Mme DRAI remplit les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration,
- Démission et Cooptation d'un Administrateur,
- Présentation des résultats à fin novembre 2001,
- Point sur l'évolution de SOFRASTOCK,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du procès-verbal du Conseil d'Administration précédent qui est approuvé à l'unanimité.

### **I - DEMISSION ET COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Président expose au Conseil que, par suite de la démission de M. Bernard OLLIVIER, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article L 225-24 du Code de Commerce permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de M Bernard OLLIVIER.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de M. Gérard TEXIER, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire M. Gérard TEXIER, en remplacement de M. Bernard OLLIVIER, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

M. Gérard TEXIER exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005.

M. Gérard TEXIER déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

## **II - PRESENTATION DES RESULTATS A FIN NOVEMBRE 2001**

Le Président donne la parole à M. AULAGNON , Directeur Financier de la société SOFRASTOCK.

M. AULAGNON présente au conseil les comptes arrêtés à fin novembre 2001.

Il commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la société au cours des 11 mois de 2001.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

## **III - POINT SUR L'EVOLUTION DE SOFRASTOCK**

M DUROZOI expose au conseil que M. SCHWEITZER, Président Directeur Général de RENAULT a annoncé le 30 octobre 2001 que RENAULT et NISSAN projettent d'accélérer le développement de l'Alliance.

Cette nouvelle phase nécessite la création d'une société par actions Simplifiée (SAS) destinée à regrouper tous les actifs et passifs opérationnels détenus actuellement par RENAULT SA.

Afin de sauvegarder un traitement comptable et fiscal favorable, il est nécessaire que cette société ait opté pour le maintien du régime fiscal antérieur à 1987 de la provision pour congés payés.( impôt différé actif de 50 MILLIONS d 'EUROS )

Parmi les rares sociétés du Groupe offrant la possibilité de sauvegarder cet impôt différé actif, SOFRASTOCK apparaît comme le choix le plus approprié.

SOFRASTOCK est ainsi destinée à devenir RENAULT sas.

Les activités, le personnel, les actifs et passifs de SOFRASTOCK doivent être, eux mêmes, apportés à une nouvelle société.

Cette opération permettra de retrouver l'intégralité de SOFRASTOCK au sein de cette nouvelle société, sans changement pour le personnel, les clients, les fournisseurs et tous les tiers.

Notre opération de restructuration consiste en l'apport des actifs et des passifs actuels de SOFRASTOCK à une nouvelle société, la société SA GRAND GARAGE AUTAVIA.

Cette nouvelle société prendra le nom de SOFRASTOCK INTERNATIONAL.

Elle sera dotée du même conseil d'administration, situé à SAINT ANDRE DE L'EURE avec le même objet social et les mêmes instances sociales que SOFRASTOCK.

Dans un deuxième temps SOFRASTOCK apportera à SOFRASTOCK INTERNATIONAL tous les actifs, le personnel et les passifs de SOFRASTOCK.

Après cette opération d'apport, SOFRASTOCK INTERNATIONAL sera une duplication parfaite de l'actuel SOFRASTOCK.

L'intégralité du personnel de SOFRASTOCK sera transformée à SOFRASTOCK INTERNATIONAL.

Quant à SOFRASTOCK, elle prendra la dénomination sociale RENAULT sas avec un siège social au 13/15 quai le gallo à BOULOGNE BILLANCOURT.

Elle aura le même objet social et le même conseil d'administration que RENAULT SA.

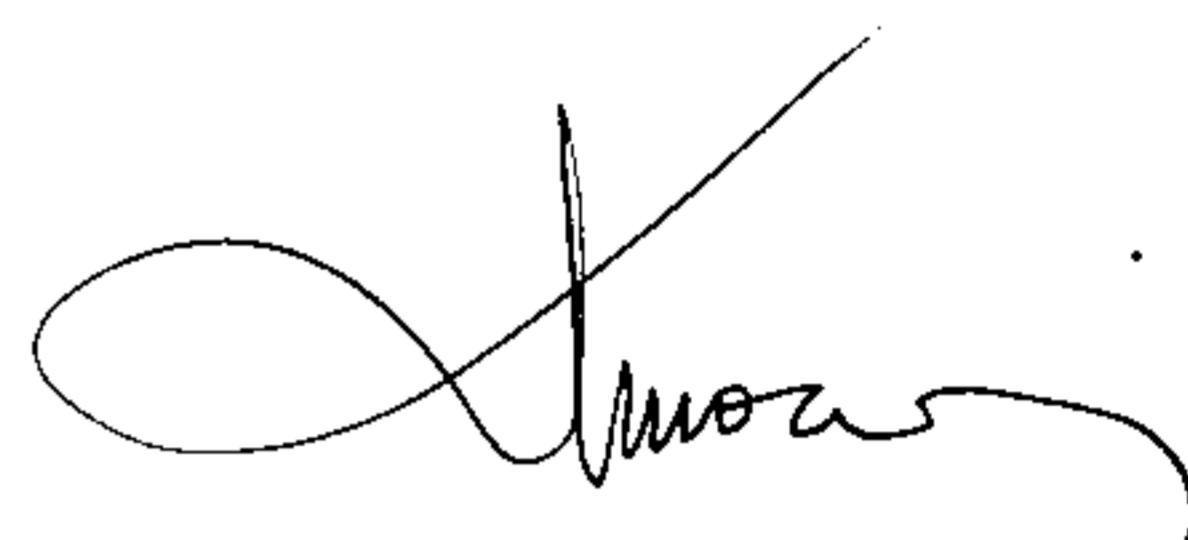
Des explications complémentaires sont données par Messieurs DUROZOI et GARCIA.

Le conseil remercie vivement son Président pour toutes ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

**Un Administrateur**

**Le Président**



L. Denozzi.